

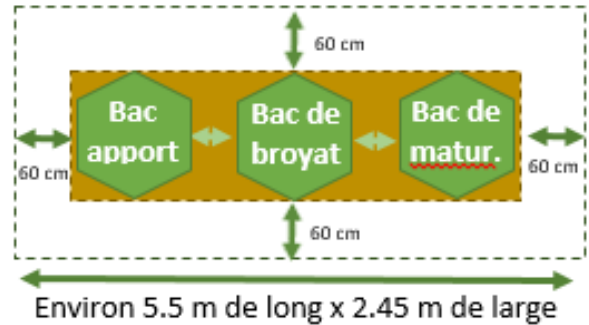
NOTICE - DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'INSTALLATION DE COMPOSTEURS EN HABITAT COLLECTIF (Sans engagement)

Dans le cadre de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) adoptée en 2020, et l'entrée en vigueur de l'obligation de tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle propose un accompagnement à l'installation de sites de compostage partagé en habitat collectif (résidence ou immeuble implantés sur son territoire).

Dimension d'un site de compostage

Un site de compostage collectif accueille les **déchets alimentaires** des habitants, en mélange avec des **déchets verts de jardin** de petite taille (broyat de branches). La résidence doit disposer d'un espace vert privatif à proximité des logements, plat et facile d'accès. Un site de compostage (pour 25 foyers participants environ) comprend **3 bacs minimum** :

- 1 **bac d'apport** des déchets alimentaires,
- 1 **bac de broyat de végétaux** (pour recouvrir les déchets alimentaires déposés dans le bac d'apport),
- 1 **bac de maturation** (pour permettre aux matières de finir leur décomposition).



Répartition des rôles

- **Le bailleur ou le syndic de copropriété, en accord avec les copropriétaires**, formule une demande d'accompagnement auprès de l'Agglo pour l'installation d'un site de compostage partagé. Les habitants qui souhaitent s'impliquer dans un projet d'installation de site de compostage partagé doivent les tenir informés.
- **L'Agglo** fournit et installe gratuitement les composteurs, forme puis accompagne sur une durée de 6 mois les habitants volontaires (référénts du site de compostage), en étroite coordination avec son association partenaire « Compost'Age ».
- **Les habitants participants** déposent leurs restes alimentaires dans le bac d'apport, les étalent à sa surface à l'aide d'une griffe, puis les recouvrent avec du broyat de végétaux.
- **Les référénts du site de compostage (habitants volontaires)** veillent au bon fonctionnement des composteurs et doivent, après avoir suivi une formation d'une journée, se répartir les principales tâches d'entretien du site de compostage entre eux. Ils peuvent être épaulés par un prestataire de service en fonction des décisions prises en assemblée générale de copropriété.

Entretien d'un site de compostage

A minima, deux habitants volontaires dits "référénts de site" devront être formés à la pratique du compostage partagé (formation d'une journée gratuite pour les habitants organisée par l'Agglomération). Leurs missions, ou bien celles d'un prestataire compétent, seront les suivantes :

- **Chaque semaine** : retirer les éventuels indésirables, ajouter du broyat au besoin, brasser le contenu du bac d'apport avec un brass compost ou une fourche (15-20 min / semaine).
- **Deux fois / an environ** : transférer le contenu du bac d'apport dans le bac de maturation, gérer l'approvisionnement en broyat, distribuer le compost et tenir un registre de suivi pour les principales opérations (compter environ 3 h / semestre).
- **En fonction des demandes** : renseigner les habitants qui souhaitent composter.

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT

POUR L'INSTALLATION DE COMPOSTEURS EN PIED D'IMMEUBLE

(Sans engagement)

Formulaire (un formulaire / copropriété) à remplir par la personne à l'initiative du projet

Informations relatives au demandeur :

Nom :

Prénom :

Téléphone : Courriel :

Membre du Conseil Syndical oui non Propriétaire : oui non

Nom et coordonnées du président du conseil syndical :

Informations sur l'immeuble / la résidence

Nom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Nombre de logements :

Jardin privatif ou espaces verts : oui non

Si oui, l'espace vert est-il sur : le domaine public le domaine privé

Informations sur le gestionnaire de l'immeuble :

Nom du bailleur ou du syndic de copropriété :

Adresse :

Nom et prénom du contact :

Téléphone : Courriel :

Le projet de site de compostage a-t-il été abordé en A.G. de copropriété ? oui non

Le projet de site de compostage a-t-il été validé en A.G. de copropriété ? oui non

Contact au sein de la résidence (le cas échéant) :

Nom et prénom du gardien :

Téléphone : Courriel :

Informations sur les habitants volontaires :

Avez-vous déjà échangé avec les habitants sur leur souhait de devenir référent de site de compostage ?

oui non

Estimation du nombre de personnes intéressés :

Autre :

Demande à retourner par mail : dechets@agglo-larochelle.fr **ou par courrier :**

Communauté d'Agglomération de La Rochelle - Direction Gestion et Prévention des Déchets
ZI - 16 rue Anita Conti – 17180 PÉRIGNY

Date et signature du demandeur :